

LA RIVE

55

Octobre 2024

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.ovh>

Edito: Ce mois-ci, nous vous donnons lecture du compte-rendu du Conseil municipal qui a été affiché au tableau municipal... Les délibérations rédigées sont quelque peu approximatives et mériteraient quelques précisions, ce que je me permets de faire dans cette chronique (le texte en caractères bleus est le fruit de mes cogitations)... Bonne lecture...

Conseil Municipal du 23 Octobre 2024...

Fonds de concours «projets communaux»...

Madame le Maire informe les conseillers que le projet «vidéoprotection» à bénéficié d'une subvention DETR plus élevée que prévue (35 %). Il faut donc à nouveau délibérer pour le montant de l'aide accordée par la CA au titre du fonds de concours des «projets communaux» dont le montant sera au maximum 3 700 euros.

Madame la Maire fait-elle délibérer le Conseil Municipal sur une subvention qui a déjà été votée par le Conseil Communautaire?... L'ensemble des subventions qui finance ce projet dépasse t-il le plafond des 80% de la somme totale que coûte celui-ci?... Madame la Maire ne cite ni les coordonnées de la délibération communale ni celle de la délibération intercommunale... Pire, elle n'a pas fait délibérer le Conseil municipal sur la dernière subvention accordée au village par l'agglomération, dont voici les termes :

Conseil communautaire du 17 Juin 2024...

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

_DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Ugny-le-Gay et d'en fixer le montant maximum à 8 563,00€ en vue de participer au financement de la mise aux normes de

l'assainissement de la mairie dont le coût est estimé à 18 725,16€ HT ;

_DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024 ;

_AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué aux finances, à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Pourquoi Madame la Maire n'a t-elle pas fait délibérer sur cette subvention?... C'est une gestion assez erratique des subsides de la commune, et on a du mal à s'y retrouver dans le flou entretenu par Madame la Maire dans le financement de ses projets...

Attributions de compensation...

Madame le Maire expose qu'une délibération arrêtant les montants définitifs des attributions de compensation 2024 est indispensable, ces montants étant dérogoires.

Comme 2023, ce montant s'élève à 14 204 euros.

Ah ! Les attributions de compensation ! Plus personne ne sait à quoi elles correspondent... Plus personne n'y comprend quelque chose dans leur répartition... C'est le parfait exemple d'acte politique placé dans la plus parfaite opacité qui fait dire au commun des mortels que cet univers (politique) est pourri!

Adhésion aux contrats d'assurance des risques statutaires...

Le contrat arrivant à échéance en décembre 2024, le Centre de Gestion a choisi comme courtier l'assureur CNP.

Adhésion au contrat protection sociale complémentaire...

Madame le Maire expose qu'à partir du 1^o janvier 2025, l'employeur a obligation de participer financièrement au contrat de prévoyance de ses agents. La participation finale serait de 7 euros mensuels pour un agent à temps complet. L'agent est libre d'adhérer ou non. Le conseil vote pour l'adhésion pour les 3 agents...

Révision de la carte communale...

Le Maire informe les conseillers qu'en raison de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), il est judicieux de réviser la carte communale... En effet, datant de 2009, beaucoup de constructions n'y sont pas référencées et pour pouvoir bénéficier d'une «garantie rurale d'un hectare», à condition d'être couvert par une carte communale arrêtée ou approuvée avant le 22 août 2026.

Un devis a été demandé et le montant pour cette révision est de 6480 euros (réunions publiques incluses). Ce projet sera inscrit au budget 2025.

À l'unanimité, les conseillers approuvent la révision de la carte communale.

Mais pourquoi faudrait-il dépenser encore un «pognon de dingue» pour réviser la carte communale en raison de la loi NOTRe?!... et qu'est ce que c'est cette histoire de garantie rurale d'un hectare?...

Désolée, mais Madame la Maire n'a encore rien compris à ce qui va se passer avec cette règle de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)...

D'abord, évoquer le fait d'être couvert par une carte communale arrêtée ou approuvée avant le 22 Août 2026 est complètement stupide, puisque qu'une carte communale nous en avons déjà une! Cet ultimatum ne vaut que pour les communes qui n'en ont pas!

Ensuite, que signifie cette garantie rurale d'un hectare?... Et bien que pour les 10 ans compris entre 2021 et 2031, nous n'avons le droit de consommer qu'un hectare de terrain pour bâtir nos maisons...

Calculée à partir des terrains encore constructibles sur la Carte Communale, nous avons trouvé 2,5 hectares de surface disponible... Il suffira donc au Conseil municipal de choisir les terrains qu'il juge prioritaires pour la construction dans la limite d'un hectare, et garder le reste de la zone constructible pour les années à venir... On n'a pas besoin de dépenser 6 480 euros pour ce genre de petit travail de cartographie... Et encore, là, je doute que Madame la Maire ait tout dit sur les dépenses induites... A t-elle comptabilisé le coût de l'enquête publique, 2 000 euros environ en comptant les indemnités du commissaire enquêteur et les insertions obligatoires dans les organes de presse locaux?...

Démission de Charles WATON de la fonction de délégué au syndicat des Eaux...

Monsieur Charles WATON ne souhaitant plus se rendre aux réunions du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils sont favorables à ce qu'elle remplace Mr WATON. Mr Julien COUTTE restera son suppléant.

Informations diverses...

_ Suite à une réunion à la CACTLF, Mme le Maire demande de recenser les chemins de randonnée du village afin d'en informer la CA. Les noms furent Goard, Le Plessier, Mont Peleu...

Madame la Maire est-elle sûre que ce sont les chemins de randonnée que la CACTLF veut recenser?... Ou est-ce les chemins ruraux de la commune?... Car en matière de chemins de randonnée, je suis assez surpris que l'agglomération demande des renseignements aux communes. Il suffirait qu'elle se connecte au site Randonner.fr, et elle saurait tout de suite le nom, le tracé et le descriptif des trois randonnées qui ont été créées avec le concours d'une association du village d'ailleurs:

- _ La randonnée du Genlisien.
- _ La randonnée des Mérovingiens,
- _ La randonnée des trois Fontaines...

Sinon, si le Conseil Municipal a besoin d'information, il peut se référer au numéro 19 de la Rive, et le plan complet des chemins ruraux de la commune joint à ce numéro...

_ Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu au sujet de l'API (Aisne Partenariat Investissement) nous informant que le conseil départemental a limité à 4 possibilités de demande de subvention.

_ Mme le Maire informe, en accord avec les conseillers, que la stérilisation des chats errants seraient à charge égale avec la personne qui nourrit ces animaux. Principe de responsabilisation.

_ Chemin de l'Etang d'Amour, Jimmy ayant sécurisé les abords de l'étang d'Amour et suite à un courrier écrit aux «propriétaires», la famille est venue en mairie pour signaler que des travaux vont être effectués mais que ce sont les engins agricoles qui abîment le chemin.

_ Edouard parle du toboggan qui vieillit très mal et qui doit, de nouveau, être réparé, Joël étant déjà intervenu pour remplacer une planche, Les rubalises n'y sont plus. Le mieux serait de remplacer entièrement le plancher par des « lattes en plastiques »

- Nettoyage des aquadrains et des fossés demandés : des devis seront demandés à Guérin-Dromas, Guerreau.....

_ Patricia fait part d'une demande de Ghislaine Boucher demandant de participer aux travaux de voirie car l'eau coule à torrents dans sa cour malgré les travaux effectués il y a 4 ans... Mme le Maire répond qu'elle ira voir sur place...

_ La SETI n'est toujours pas venue pour élaguer les branches des arbres du square qui touchent le belvédère...

_ Une nouvelle batterie va être livrée car le flash lumineux installé ne donne pas suffisamment... Il faudrait également mieux orienter le panneau solaire...

_ Le tilleul du monument aux morts devrait être élaguer Des devis seront demandés à Tayon, Eric MENNECART, le CAT et à Bruno LELONG...

_ Un rendez-vous est pris avec la voirie départementale pour la coupe des arbres (soi-disant faite) qui gêne la circulation route de Chauny, ainsi que des drains bouchés (presque en face de l'étang de Mr Patrisse RAYMOND)

_ Dates à retenir : vœux du conseil municipal le 19 janvier 2025 et repas des aînés le samedi 25 janvier 2025...

_ Le mur intérieur de l'église malgré des travaux d'étanchéité suinte de plus en plus. Charles demande à ce que l'on fasse jouer la garantie décennale.

_ Le chantier d'insertion de la CA devrait intervenir avant la fin de l'année pour finaliser les travaux WC.

_ Gilles demande si l'on ne pourrait pas remplacer les panneaux en entrée du village signalant la présence d'enfants.

_ Jimmy préconise de faire un boudin de mortier pour dévier l'eau qui s'écoule des champs à l'entrée d'Ugny-le-Gay.